

Normes de conduite des affaires

pour les fournisseurs et autres partenaires

TABLE DES MATIÈRES

NORMES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE NOS FOURNISSEURS	2
PROGRAMME D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ.....	2
SOUTENIR LES DROITS DE L'HOMME	4
TRAITER LES PERSONNES AVEC DIGNITÉ ET RESPECT	4
MAINTENIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE.....	4
INTERDIRE LA CORRUPTION	5
S'APPROVISIONNER DE MANIÈRE RESPONSABLE	5
CONCURRENCER LOYALEMENT	6
SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU COMMERCE MONDIAL	6
CRÉER ET MAINTENIR DES REGISTRES PRÉCIS	6
ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS	7
GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS	7
RESPECTER LES RÈGLES RELATIVES AUX CONTRATS AVEC LE GOUVERNEMENT	7
S'ENGAGER POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE ET ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	8
PROTÉGER LES ACTIFS ET LES INFORMATIONS	8
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	9
S'ENGAGER À UTILISER DE MANIÈRE RESPONSABLE LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX FAISANT L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION	
LA LIGNE OUVERTE NORTHROP GRUMMAN	10

LES VALEURS DE NORTHROP

NOUS FAISONS CE QU'IL FAUT

Nous gagnons la confiance, agissons avec éthique, intégrité et transparence, traitons tout le monde avec respect et valorisons la diversité des perspectives.

NOUS FAISONS CE QUE NOUS PROMETTONS

Nous sommes responsables de la livraison des résultats, en mettant l'accent sur la qualité.

NOUS NOUS ENGAGEONS POUR UN SUCCÈS PARTAGÉ

Nous travaillons ensemble pour nous concentrer sur la mission et assumer la responsabilité du succès durable de nos employés, de nos clients, de nos actionnaires, de nos fournisseurs et de nos communautés.

NOUS SOMMES DES PIONNIERS

Nous sommes des pionniers avec une curiosité, un dévouement et une innovation appuyés nous cherchons à résoudre les problèmes les plus difficiles du monde.

INTRODUCTION

NORMES DE CONDUITE DES AFFAIRES DE NOS FOURNISSEURS

Northrop Grumman s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique, d'intégrité et de performance afin de fournir les produits et les solutions nécessaires à nos clients. Ce document énonce nos attentes fondamentales à l'égard de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement (y compris ceux qui travaillent pour eux, y compris les employés et les prestataires) (collectivement, les « fournisseurs », respectivement) :

- Mener ses activités de manière éthique et en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables.
- Soutenir les droits humains des travailleurs.
- Traiter les gens avec respect.
- Maintenir des conditions de travail sûres et saines.
- Protéger les actifs qui leur sont confiés.
- S'efforcer de protéger l'environnement.

Ces normes de conduite des affaires pour les fournisseurs et autres partenaires commerciaux (« Code des fournisseurs ») sont alignées sur les recommandations de l'Initiative de l'industrie de la défense (DII).

Aux fins du présent document, les autres partenaires commerciaux comprennent les revendeurs/distributeurs de Northrop Grumman, les partenaires et autres sociétés avec lesquelles Northrop Grumman peut faire affaire.

Northrop Grumman s'attend à ce que ses fournisseurs respectent les normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité et se conforment pleinement à toutes les lois et réglementations applicables, à leurs obligations contractuelles avec Northrop Grumman et au présent Code des fournisseurs. Nos

fournisseurs doivent assurer l'intégrité de leurs opérations, ce qui signifie qu'ils doivent respecter les normes les plus élevées en matière de comportement éthique.

Conséquences de la violation de ce Code des fournisseurs

Si un fournisseur enfreint le Code des fournisseurs, Northrop Grumman peut prendre des mesures correctives. Dans le cas d'une violation réelle ou potentielle de la loi ou de la réglementation, nous pouvons être tenus de signaler le problème aux autorités compétentes. Nous nous réservons le droit de mettre fin à notre relation ou de prendre toute autre mesure appropriée avec tout fournisseur selon les termes du contrat existant ou de tout autre engagement contraignant.

PROGRAMME D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

Nous exigeons des fournisseurs qu'ils maintiennent un programme d'éthique et de conformité efficace qui soit proportionnel à la taille et à la nature de leur entreprise, y compris des politiques et d'autres processus pour assurer la conformité aux lois, aux règlements et aux attentes liées au présent Code des fournisseurs ou expressément abordées dans celui-ci. Les fournisseurs doivent inclure des systèmes pour surveiller leur conformité au présent Code des fournisseurs et prendre les mesures appropriées pour corriger les lacunes ou les incidents de non-conformité identifiés.

Nous encourageons également nos fournisseurs à se familiariser avec les pratiques commerciales de leurs fournisseurs afin d'assurer la conformité à la loi ou à la réglementation et au présent Code des fournisseurs pour toute activité effectuée au nom de notre société. Les fournisseurs doivent gérer et atténuer de manière proactive les risques dans leur chaîne d'approvisionnement et sont tenus, le cas échéant, de signaler le risque à Northrop Grumman.

INTRODUCTION

Protection des lanceurs d'alerte

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fournissent à leurs employés des moyens ou des canaux de signalement pour soulever des questions ou des préoccupations juridiques ou éthiques sans crainte de représailles. Nous attendons des fournisseurs qu'ils fournissent des mécanismes de signalement anonyme lorsque la législation locale le permet et que nos fournisseurs prennent des mesures pour prévenir, détecter et corriger toute action de représailles.

Les fournisseurs peuvent également poser des questions ou faire part de leurs préoccupations directement à notre société, comme indiqué dans la section Ressources du présent Code des fournisseurs. Northrop Grumman interdit les représailles contre toute personne qui soulève une préoccupation de bonne foi ou participe à une enquête sur un possible acte répréhensible.

NOS ATTENTES

SOUTENIR LES DROITS DE L'HOMME

Nous nous engageons à éliminer complètement de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement mondiales toutes les formes d'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail des enfants, la servitude pour dettes et autre pratique d'exploitation. Nous ne tolérons ces pratiques nulle part dans le monde.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs de :

- Se conformer à toutes les lois applicables en matière d'esclavage moderne.
- Veiller à ce que tous les emplois soient librement choisis et interdire toutes les formes d'esclavage et de traite des êtres humains dans leurs activités.
- Veiller à ce que le travail des enfants ne soit pas utilisé dans l'exécution du travail. Le terme « enfant » désigne toute personne n'ayant pas l'âge minimum légal pour l'emploi où le travail est effectué.
- Verser aux travailleurs au moins l'indemnité minimale requise par la législation locale et leur fournir tous les avantages prévus par la loi. En plus du paiement des heures de travail normales, les travailleurs doivent être rémunérés pour les heures supplémentaires au taux majoré exigé par la loi.
- Respecter le droit des travailleurs de s'associer librement et de communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans crainte de harcèlement, d'intimidation, de sanction, d'ingérence ou de représailles.
- S'abstenir de violer les droits humains d'autrui et remédier à tout impact négatif sur les droits humains de leurs opérations.
- Se conformer à toutes les clauses contractuelles et aux lois et réglementations locales applicables dans le ou les pays dans lesquels ils opèrent.

- S'assurer que leurs fournisseurs respectent toutes les clauses contractuelles interdisant l'esclavage moderne sous toutes ses formes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [politique en matière de droits de l'homme de Northrop Grumman](#), [notre déclaration sur l'esclavage moderne](#), et notre [formation générale fournisseur sur les exigences de lutte contre la traite des êtres humains](#).

TRAITER LES PERSONNES AVEC DIGNITÉ ET RESPECT

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils traitent les personnes avec respect et dignité, qu'ils promeuvent l'égalité des chances pour tous et qu'ils favorisent une culture inclusive et éthique.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs :

- D'être inclusif, de soutenir les autres et de rester ouvert et réceptif aux différentes idées et opinions.
- De veiller à ce que leurs employés bénéficient d'un milieu de travail exempt de harcèlement physique, psychologique et verbal ou d'autres comportements abusifs.
- D'assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et la non-discrimination dans toutes les décisions d'emploi.

MAINTENIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils protègent la santé, la sécurité et le bien-être de leurs employés, visiteurs et autres personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs de :

- Maintenir des conditions de travail sûres, saines et humaines dans tous les établissements.

NOS ATTENTES

- Se conformer à toutes les lois, réglementations et directives applicables en matière de santé et de sécurité.
- Maintenir un lieu de travail exempt d'utilisation, de possession, de vente ou de distribution illégales de substances contrôlées.

INTERDIRE LA CORRUPTION

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, directives et réglementations anticorruption applicables, y compris la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger et la loi britannique sur la corruption.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs :

- De s'abstenir d'offrir ou d'effectuer des paiements inappropriés d'argent (ou de toute chose de valeur) à des représentants du gouvernement, y compris des membres de l'armée, des partis politiques, des candidats à une charge publique, des organismes de bienfaisance ou à toute personne qui pourrait être considérée comme influençant indûment une décision d'affaires.
- D'interdire la facilitation ou les paiements destinés à accélérer ou à garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine qu'un fonctionnaire est déjà tenu d'accomplir, comme le traitement d'un visa ou le dédouanement de marchandises, même dans des endroits où une telle activité peut ne pas enfreindre la législation locale.
- Les paiements effectués pour protéger la sécurité personnelle sont autorisés lorsqu'il existe une menace imminente pour la santé ou la sécurité, mais ces paiements doivent être correctement enregistrés dans les livres et registres du fournisseur et signalés au point de contact Northrop Grumman du fournisseur aussi rapidement que possible dans les circonstances.
- De soutenir nos efforts pour effectuer une vérification préalable appropriée à l'égard des fournisseurs afin de prévenir, détecter et traiter

la corruption dans tous les accords commerciaux proposés avec Northrop Grumman, y compris les partenariats, les contrats de sous-traitance, les coentreprises, les accords de compensation et l'engagement d'intermédiaires, tels que des agents ou des consultants.

S'APPROVISIONNER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables concernant les minéraux de conflit et respecter les obligations en matière de minéraux de conflit spécifiées dans nos contrats.

Nous rendons compte chaque année à la Securities and Exchange Commission des États-Unis de notre utilisation de minéraux de conflit (tantale, étain, tungstène et or, également connus sous le nom de 3TG) provenant de la République démocratique du Congo (RDC) ou de l'un des pays voisins de la RDC dans des produits fabriqués ou devant être fabriqués par l'entreprise.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs dont les produits contiennent ces minéraux :

- D'effectuer une vérification diligente de la source et de la chaîne de possession de ces minéraux.
- De soutenir nos efforts de vérification préalable de l'utilisation des minerais de conflit dans notre chaîne d'approvisionnement en tenant des registres précis et en donnant accès à ces documents sur demande. Cela comprend l'identification des produits qui contiennent des minerais de conflit dans leur chaîne d'approvisionnement et la validation du pays d'origine de ces minéraux.

NOS ATTENTES

CONCURRENCER LOYALEMENT

Les fournisseurs doivent se faire concurrence sur la base des mérites de leurs produits et services plutôt que sur le biais de pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs de :

- Se conformer aux lois sur la concurrence et lois antitrust dans toutes les juridictions où ils opèrent.
- Ne pas conclure d'accords avec des concurrents pour fixer les prix, truquer les offres, s'attribuer des clients ou des marchés, ou échanger des informations sur les prix.
- Ne jamais utiliser l'échange de cadeaux d'affaires et de marques d'hospitalité ou d'autres moyens illégaux ou inappropriés pour obtenir un avantage concurrentiel déloyal.

SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU COMMERCE MONDIAL

Importations, exportations et sanctions

Nos fournisseurs doivent comprendre et se conformer à toutes les lois et réglementations commerciales internationales applicables, aux sanctions commerciales et/ou aux embargos régissant l'exportation/l'importation ou le transfert de pièces, de composants, de logiciels et d'informations (données techniques ou technologie). Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils obtiennent, si nécessaire, le consentement pour les transferts de données contrôlées par Northrop Grumman, toutes les licences appropriées pour les exportations/importations et qu'ils fournissent des informations exactes, y compris le pays/la région d'origine et la fabrication à l'étranger proposée. Nous exigeons également de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois, réglementations, sanctions et/ou embargos applicables liés à l'achat ou à l'utilisation d'articles interdits et d'articles produits ou fournis par des sources interdites.

Anti-boycott

Northrop Grumman ne participera à aucun boycott économique non sanctionné, conformément à la loi américaine de 1977 sur l'administration des exportations et à la loi américaine de 1976 sur la réforme fiscale et à ses règlements (les « lois anti-boycott »). Nos fournisseurs ne doivent pas participer, coopérer ou accepter de faire quoi que ce soit en violation des lois anti-boycott ou qui serait pénalisé en vertu de celles-ci. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils signalent toute demande reçue de se conformer ou de prendre des mesures soutenant un boycott non sanctionné à leur point de contact Northrop Grumman.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Les fournisseurs doivent également se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Les fournisseurs ne doivent pas s'engager avec une entité ou dans une activité impliquant des stratagèmes de blanchiment d'argent.

Sécurité

En plus de se conformer à nos exigences en matière de sécurité, les fournisseurs doivent mettre en œuvre des pratiques et des procédures pour assurer la sécurité de leur personnel, de leurs biens et autres actifs, y compris leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont encouragés à participer à l'initiative du Customs-Trade Partnership Against Terrorism du département de la Sécurité intérieure des États-Unis.

CRÉER ET MAINTENIR DES ENREGISTREMENTS PRÉCIS

Les fournisseurs doivent créer et tenir des registres précis. Tous les documents, quel que soit leur format, présentés comme preuve d'une transaction commerciale doivent représenter de manière complète et exacte l'opération ou l'événement documenté.

NOS ATTENTES

Lorsqu'un document n'est plus nécessaire pour mener les activités courantes, les documents doivent toujours être conservés conformément aux exigences applicables en matière de conservation des documents. Les fournisseurs ne doivent pas falsifier ou fournir des enregistrements frauduleux, des facturations ou d'autres déclarations frauduleuses à nous ou à nos clients.

ÉVITEZ LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque des intérêts personnels ou commerciaux interfèrent ou semblent interférer avec la capacité d'une personne à prendre des décisions commerciales objectives ou à exercer ses fonctions sans parti pris.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs :

- D'éviter les conflits d'intérêts ou les situations donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts potentiel dans leurs relations avec Northrop Grumman.
- De rivaliser sur les mérites de leurs produits et services. Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser l'échange de cadeaux d'affaires ou de marques de courtoisie commerciale pour obtenir un avantage concurrentiel injuste ou exercer une influence indue.
- D'informer les parties concernées en cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, y compris les conflits entre les intérêts de Northrop Grumman et les intérêts personnels des employés d'un fournisseur ou ceux de parents proches, d'amis ou de partenaires commerciaux d'un fournisseur ou de ses employés.

GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS

Les fournisseurs doivent veiller à ce que leur produit réponde aux normes de qualité de notre entreprise et aux engagements contractuels connexes.

Cela signifie que nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place des processus efficaces pour :

- Identifier les défauts et mettre en œuvre des actions correctives, et faciliter la livraison d'un produit de qualité qui respecte ou dépasse les exigences du contrat.
- Minimiser le risque d'introduire des pièces et des matériaux contrefaits dans les produits livrés à Northrop Grumman.
- Détecter les pièces et les matériaux contrefaits, le cas échéant, et les exclure du produit livré.

RESPECTER LES RÈGLES RELATIVES AUX CONTRATS AVEC LE GOUVERNEMENT

Les fournisseurs de nos contrats avec le gouvernement des États-Unis doivent se conformer à des règles spécifiques qui s'appliquent aux contrats avec le gouvernement des États-Unis.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs qui travaillent avec nous à l'appui d'un contrat du gouvernement américain de :

- Respecter les règles du gouvernement américain en matière de concurrence loyale.
- Respecter les restrictions s'appliquant aux employés du gouvernement américain, y compris celles liées aux cadeaux, aux marques d'hospitalité et aux offres d'emploi.
- Fournir des produits et des services conformes aux spécifications, aux certifications, aux lois et aux réglementations.
- Respecter les exigences gouvernementales applicables en matière de comptabilité et de tarification.
- S'assurer de l'exactitude des données soumises.
- Se conformer à toutes les autres exigences applicables du gouvernement américain.
- Signaler rapidement toute violation présumée du Code, de la loi ou des règlements.

NOS ATTENTES

S'ENGAGER POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE ET ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Nous nous engageons à utiliser l'intelligence artificielle de manière responsable et éthique.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs :

- D'examiner, de soutenir et, si nécessaire, de mettre en œuvre les [principes éthiques d'intelligence artificielle du ministère de la Défense des États-Unis lors du développement, de la livraison ou de l'utilisation de solutions d'intelligence artificielle en notre nom.](#)
- D'assurer un contrôle significatif ou une supervision humaine des solutions d'intelligence artificielle et d'utiliser l'intelligence artificielle pour augmenter, plutôt que pour remplacer l'intelligence humaine.
- De s'assurer que les solutions d'intelligence artificielle sont sécurisées et protègent toutes les informations sensibles, y compris les informations classifiées, contrôlées, exclusives, et la propriété intellectuelle et les informations personnelles.
- D'examiner et de documenter les préjudices potentiels et les conséquences imprévues des solutions d'intelligence artificielle et d'assurer la transparence et la responsabilisation pour le développement et les opérations de l'intelligence artificielle.
- De tester l'exactitude, la cohérence et la sécurité des solutions d'intelligence artificielle, et de créer des mesures de protection contre les risques et les défaillances potentielles.
- D'identifier activement et d'atténuer les sources potentielles de biais inappropriés dans les solutions d'intelligence artificielle.

PROTÉGER LES ACTIFS ET LES INFORMATIONS

Les fournisseurs doivent préserver la confidentialité de toutes les informations sensibles qui leur sont confiées par Northrop Grumman, nos clients et/ou d'autres tiers, sauf lorsque la divulgation est autorisée ou légalement requise (et uniquement après notification à Northrop Grumman).

Les informations sensibles de Northrop Grumman ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins (par exemple, publicité, promotion) que celles pour lesquelles elles ont été fournies, à moins que Northrop Grumman n'ait fourni une autorisation écrite préalable pour utiliser ces informations à d'autres fins.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs de :

- Traiter correctement et protéger contre la divulgation inappropriée toute information sensible, y compris les informations classifiées, contrôlées, exclusives, la propriété intellectuelle et les informations personnelles.
- Se conformer à toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données.
- Se conformer à toutes les lois applicables et autres obligations contraignantes régissant la propriété intellectuelle (PI) et respecter la PI de Northrop Grumman et d'autres personnes. La propriété intellectuelle comprend, sans s'y limiter, les données techniques, les logiciels, les secrets commerciaux, les inventions, les brevets, les marques de commerce et les documents protégés par le droit d'auteur.
- Ne pas utiliser d'informations importantes ou non divulguées publiquement (« informations privilégiées ») obtenues dans le cadre de leur relation d'affaires avec Northrop Grumman comme base de négociation ou pour permettre à d'autres personnes d'effectuer des transactions sur les actions ou les titres de notre société ou ceux de toute autre société.

NOS ATTENTES

- Ne pas utiliser de manière inappropriée les informations exclusives des concurrents pour leur propre bénéfice ou celui de Northrop Grumman. Si un fournisseur prend connaissance d'informations exclusives de concurrents ou y est exposé, il doit éviter leur utilisation inappropriée et en informer Northrop Grumman le cas échéant.
- Maintenir des programmes de sécurité de l'information conçus pour atténuer les risques de cybersécurité et protéger les informations qui leur sont confiées et les informations générées ou développées par eux dans le cadre de l'exécution de leurs obligations contractuelles avec nous contre l'accès, la destruction, l'utilisation, la modification ou la divulgation non autorisés.
- Disposer de dispositifs de cybersécurité fondés sur les risques conçus pour atténuer les menaces émergentes qui pèsent sur leurs systèmes d'information, leurs produits et services et leur chaîne d'approvisionnement, et pour se conformer à toutes les exigences contractuelles et juridiques applicables.
- Nous informer rapidement et se conformer à toutes les exigences de déclaration applicables en vertu de la loi ou de la réglementation, qui sont relatives à toute utilisation non autorisée des systèmes d'information ou à un accès potentiel non autorisé ou à la compromission de ses systèmes ou données.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à protéger l'environnement et à adopter des pratiques commerciales durables, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils exercent leurs activités de manière à préserver les ressources naturelles et à protéger les personnes et l'environnement. Cela comprend la mesure, la gestion et, dans la mesure du possible, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles, la réduction au minimum des déchets dangereux et la gestion responsable des émissions atmosphériques.

Nous encourageons les fournisseurs à appliquer les principes du système de gestion environnementale, ISO 14001 ou équivalent, pour aborder systématiquement la gestion des risques et des opportunités associés à l'environnement, y compris la conformité réglementaire, la réputation et la croissance de l'entreprise grâce à l'excellence opérationnelle et à la gestion des produits.

S'ENGAGER À UTILISER DE MANIÈRE RESPONSABLE LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX FAISANT L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION

Les fournisseurs doivent se tenir informés et se conformer à toutes les réglementations et conventions applicables relatives à l'arrêt des produits chimiques ou des produits contenant des substances dangereuses réglementées. Northrop Grumman travaillera en collaboration avec ses fournisseurs sur des initiatives d'amélioration continue afin de réduire ou d'éliminer l'utilisation de produits chimiques ou de produits contenant des substances dangereuses dans la mesure où des substituts appropriés sont disponibles sur le marché, et afin d'explorer des alternatives plus sûres et plus durables.

Cela signifie que nous demandons expressément à nos fournisseurs de :

- Répondre rapidement à toute demande de Northrop Grumman pour des informations détaillées concernant l'utilisation de produits chimiques ou de produits contenant des substances dangereuses.
- Fournir rapidement une notification de préavis lors de décisions prises pour cesser l'utilisation de produits chimiques réglementés ou de produits contenant des substances dangereuses, que ce soit en raison de modifications réglementaires, d'actions volontaires ou de substitutions par des alternatives plus sûres, et fournir à Northrop Grumman des informations pertinentes concernant cet arrêt. Cette notification doit être complète et exacte, et comprendre l'identité, la quantité, le

NOS ATTENTES

calendrier et la raison de l'arrêt de tout produit chimique ou produit contenant des substances dangereuses, ainsi qu'une description détaillée de tout substitut ou produit chimique alternatif utilisé.

LA LIGNE OUVERTE NORTHROP GRUMMAN

La Northrop Grumman OpenLine est un moyen de faire part de préoccupations ou de signaler une violation présumée et est à la disposition de nos employés, de nos fournisseurs et d'autres parties prenantes externes.

L'OpenLine est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et est administrée par une société externe. Vous pouvez appeler l'OpenLine à l'aide d'un numéro de téléphone sans frais ou accéder à l'OpenLine via Internet. Quelle que soit la méthode que vous choisissiez, les rapports à l'OpenLine peuvent être effectués de manière anonyme.

Northrop Grumman OpenLine et rapports sur Internet : www.northropgrumman.com/corporate-responsibility/ethics-and-business-conduct/northrop-grumman-openline